



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

commerce extracommunautaire

Question écrite n° 11266

Texte de la question

M. Philippe Tourtelier souhaite attirer l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation sur la situation critique des professionnels des roches de construction et plus particulièrement sur celle des granitiers bretons. Depuis plusieurs années, la profession s'inquiète devant la pénétration croissante de produits d'importation de voirie et de monuments funéraires. Ces importations affectent directement l'activité des entreprises françaises. Certains sites ont dû fermer et de nombreux emplois sont aujourd'hui menacés. Une procédure anti-dumping a été engagée à l'encontre des importations de pavés, bordures et dalles en provenance de Chine et d'Inde. Elle est actuellement en phase préliminaire, la commission chargée d'instruire cette plainte doit se prononcer sur sa recevabilité. Parallèlement aux démarches entreprises pour rétablir, au niveau européen, les conditions normales de concurrence avec les pays importateurs, les granitiers se sont organisés pour tenter de sauver leur profession. Associés à d'autres professionnels des roches de construction (calcaire, marbres, grès...), ils travaillent depuis trois ans sur la création d'un centre technique. Une étude co-financée par le conseil régional de Bretagne et la DRIRE Bretagne a montré la faisabilité du CETEROC. Il reste désormais à trouver les financements nécessaires pour rendre ce centre effectif. Il lui demande donc quelles dispositions il entend prendre pour soutenir cette filière et préserver ainsi de nombreux emplois. - Question transmise à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

Texte de la réponse

La situation des professionnels des roches de construction et plus particulièrement du granit et les menaces que représente pour ce secteur l'accroissement des importations ont conduit la profession à engager une procédure anti-dumping. La plainte anti-dumping déposée par ces professionnels est toujours à l'étude de la Commission européenne. Celle-ci dispose, en principe, de quarante cinq jours - à compter du jour du dépôt de la plainte - pour se prononcer sur son acceptation. Si elle la juge recevable, la Commission doit soumettre le dépôt de la plainte au comité anti-dumping et recueillir l'avis des Etats membres. Quel que soit l'avis de ce comité consultatif, la Commission peut décider seule de l'ouverture d'une enquête. A ce jour, les Etats membres n'ont pas été saisis par la Commission de ce dossier. Si celui-ci devait être présenté au comité anti-dumping, les autorités françaises ne manqueraient pas de soutenir l'ouverture d'une enquête. La profession souhaite créer par ailleurs un centre technique spécialisé sur le secteur industriel des roches de construction : CETEROC. Cet organisme fédérerait la profession autour d'un objectif de progrès technique. Les efforts de recherche et de développement, de promotion de la qualité et de normalisation, d'information, de conseil et de formation seront ainsi mutualisés. Les progrès que le CETEROC en attend pour la profession lui permettraient d'opposer à une concurrence étrangère de plus en plus massive des arguments d'innovation et de qualité. De plus, à travers les campagnes d'information et de formation, la vigilance sur la qualité des produits serait développée, ce qui contraindrait les importateurs à être plus scrupuleux. Ce centre technique pourrait aussi fédérer les efforts de promotion pour développer l'activité de la filière. Le CETEROC aurait un rôle particulièrement important pour les industriels du secteur dans un contexte concurrentiel international difficile. Cela contribue à mobiliser la

profession pour la création rapide d'un tel organisme. Le Gouvernement s'est déjà associé à ce projet de création d'un centre technique des roches ornementales. La direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Bretagne s'est impliquée dès l'origine dans ce projet en participant à une étude de faisabilité qui l'a conduite à soutenir cette initiative et à la relayer au niveau national. Le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie est conscient de la fragilité de l'industrie française des roches ornementales. Comme il sera attentif au contexte concurrentiel international de ce secteur, il soutiendra les démarches visant à dynamiser cette industrie.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Tourtelier](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11266

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 février 2003, page 676

Réponse publiée le : 2 juin 2003, page 4273